

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Mary Burrus par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la pose d'une PAC en modification du projet n° 419.12 autorisé le 07.12.2012 (transformation d'une grange) sur la parcelle n° 19041, folio n° 105, zone V1, à Sarreyer, coord. 2585510/1101305

M. Hendrik Touw par le bureau Arp Architectes SA pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 5060, folio n° 139, zone T4, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2583600/1106390

Mme Denyse Denti par le bureau d'architecture Bruchez & Fellay SA pour la construction d'un garage enterré sur la parcelle n° 1503, folio n° 154, zone T4, lieu-dit Vella d'en Bas à Verbier, coord. 2583320/1105325 (Projet en dérogation à l'art. 49 du RCCZ)

M. Pierre-Yves May pour la création d'un avant-toit/couvert à voitures avec pose de panneaux solaires sur la parcelle n° 20353, folio n° 111, zones A1 et A2, lieu-dit Les Epenays à Lourtier, coord. 2586090/1100450

M. Christian Michellod par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la modification de façade du projet n° 65.13 autorisé le 12.07.2013 sur la parcelle n° 15538, folio n° 91, zone V1, lieu-dit Crettaz à Verbier, coord. 2583090/1104770

M. Marc Nicolet-Dit-Felix par le bureau d'architecture A. Gard & B. Vaudan pour la modification du projet n° 460.12 autorisé le 21.12.2012 (rénovation et transformation d'une grange en habitation) sur les parcelles n° 16615 et 16616, folio n° 92, zone V1, à Médières, coord. 2583385/1104250

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.